

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Nancy Bergeron

<https://www.cadre21.org/membres/bergena-classomption-qc-ca>

Date d'obtention : 2021-12-22 14:59:59

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Parler à l'auteur du signalement et la jeune victime. Rassurer l'auteur du signalement et la victime. Soutenir pendant le processus.

Évaluer l'incident: En posant des questions sans porter de jugement; Remplir la grille d'évaluation pour en déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.

Vérifier l'information: demander à la victime s'il y a d'autres personnes au courant; vérifier l'information auprès des autres personnes impliquées et compléter la grille avec les jeunes impliqués seul à seul. Faire valoir l'importance de la vie privée en leur demandant de ne pas en parler avec d'autres jeunes.

Une fois l'intervention complétée, communiquer immédiatement avec la police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans tous les cas où les activités sont de natures criminelles, qu'il s'agisse d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant, il est essentiel d'informer le service de police de votre secteur. Il faut être vigilant, à l'écoute et suivre les étapes. En aucun temps regarder les photos ou vidéos. Toujours rassurer les victimes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que lorsqu'on rencontre l'instigateur pour avoir sa version c'est très délicat. Il faut absolument s'en tenir à la grille pour ne pas nuire à l'enquête. Avec les renseignements recueillis aux étapes préliminaires, l'école sera mieux outillée pour déterminer si l'incident est le résultat d'une intention impulsive ou d'une intention malveillante.

Aussi au niveau de la victime, d'essayer de la rassurer le plus possible.

Ce n'est pas clair non plus dans la formation au niveau des récidives. Je me suis trompée deux fois avec les questions au niveau des récidives. J'aurais aimé avoir plus d'explications à ce niveau.